

ARRÊTÉ DU MAIRE
N° 2026-367

PROROGÉANT SON ARRÊTÉ N° 2026-328
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNER
RUE DE LA POTERNE

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,
Vu le Code général des Collectivités Territoriale,
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R. 411-3, R. 411-21-1 et R. 417-10 II 10°,
Vu le règlement communal de voirie,
Vu son arrêté n° 2026-328 du 25 février 2026 portant restriction de circulation et interdiction de stationner rue de la Poterne du 21 septembre 2026 au 5 octobre 2026,
Vu la demande en date du 5 octobre 2026 formulée par **Madame Anabela MAGALLHAES** représentant l'établissement **ERT Technologies**, sise 6 rue Albert Einstein - CHAMPS-SUR-MARNE (77420), pour **SEINE ET MARNE THD {XP Fibre}**, mandatant l'établissement **HOMMES TP LOCATION (Mme Joana ARAUJO)** sis 22 rue Anatole France à NOISEAU (94880), de prolonger cet arrêté,
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours des travaux,
Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n° 2026-328 est prorogé du **lundi 5 octobre 2026 au mercredi 21 octobre 2026.**

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit **rue de la Poterne au droit du n° 7A, pendant toute cette période.**

Article 3 : L'établissement **HOMMES TP LOCATION** est autorisé à occuper le domaine public, pour leur besoin, aux abords du **7A rue de la Poterne.**

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rozay-en-Brie,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- Les Agents de la Police Municipale,
- Le responsable des Services Techniques Municipaux,
- L'établissement **ERT Technologies** : ✉ a.magalhaes@ert-technologies.fr,
- **SEINE ET MARNE THD** : ✉ nabil.touaibi.prestataire@xpfibre.com,
- L'établissement **HOMMES TP LOCATION** : ✉ hommes.tp.location.idf@gmail.com.

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 5 octobre 2026



Le Maire,
Patrick ROSSILLI